



Fédération FO de la Métallurgie

9, rue Baudoin 75013 Paris - Tél.: 01 53 94 54 00 - Fax: 01 45 83 78 87 - contact@fo-metaux.fr

Communiqué de Presse

info
Métall

Accès au site internet :

www.fo-metaux.com ou www.fo-metaux.org

Froid : négociation des minima de salaire

Le 13 février 2018 s'est tenue la négociation sur les salaires minima pour l'année 2018, dans la branche du froid.

Tout en tenant compte du contexte économique de ce secteur et des conditions de travail difficiles pour les salariés de la branche, FO Métaux a revendiqué une augmentation de 2% sur l'ensemble de la grille des minima de salaire.

Après une suspension de séance et une longue discussion la délégation patronale est revenue avec une proposition de 1,3% d'augmentation sur l'ensemble de la grille applicable au 1^{er} mars 2018, avec une clause de revoyure en septembre 2018.

FO Métaux se félicite de cet accord qui démontre que c'est par la négociation et le dialogue que l'on fait progresser le pouvoir d'achat des salariés.

Paris, le 13 février 2018

Contact :

Nathalie CAPART 06 31 36 29 44

Secrétaire Fédérale en charge de la branche du Froid